



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 7 NOVEMBRE 2024

Le comité Social d'Administration Ministériel Travail Emploi, a été présidé, par Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ, Directrice des ressources humaines des ministères sociaux, assistée de M. Benoit GERMAIN, sous-directeur du Dialogue social, des Politiques sociales et des conditions de travail, Mme Amélie BIRBES, adjointe chef de bureau du dialogue social et de l'expertise juridique, Mme Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social, Nicolas DELEMOTTE, Adjoint à la Sous-direction de l'Animation territoriale du système d'inspection du travail de la DGT.

Toutes les organisations syndicales sont présentes – UNSA ITEFA, CGT-FSU SNUTEFE, SUD, SYNTEF CFDT, FOTEFP.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation des PV des CSA du 21 septembre et du 3 octobre 2023 (pour consultation)
- 2- Programmation des travaux 2025 et agenda social 2025 (pour échange et débat)
- 3- Point relatif au retex Jeux Olympiques et Paralympiques (pour information)
- 4- Présentation de l'index égalité entre les hommes et les femmes au titre de l'année 2023 (pour échange et débat)
- 5- Bilan des LDG Promotions (pour échange et débat)
- 6- Présentation du RSU 2023 (pour information)
- 7- Bilan des ITD (pour échange et débat)
- 8- Questions diverse

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 heures 05. La présidente rappelle l'ordre du jour, indique que la réunion se déroule en présentiel et en distanciel et qu'elle est enregistrée.

Après les déclarations liminaires dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, la présidente répond à quelques remarques et propose que les nombreuses questions diverses soient abordées dès 16H30.

1.Approbation des PV des CSA (pour consultation)

- Le procès-verbal du 21 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des organisations syndicales présentes.
- Le procès-verbal du « octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des organisations syndicales présentes.

2.Programmation des travaux 2025 et agenda social 2025 (pour échange et débat)

Deux documents nous ont été transmis :

- Un projet de programmation des travaux 2025
- Un calendrier des instances avec les dates prévisionnelles pour 2025

Les sujets ont été identifiés, ils pourront être abordés au cours de cette instance, en complément des sujets pour lesquels il y a une obligation légale et réglementaire d'avoir un débat au moins une fois par an.

Dès début 2025 le sujet des lignes directrices de gestion « promotions » sera abordé, ainsi que le plan d'action concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

De nombreux groupes de travail sont programmés entre les CSA afin d'approfondir les différents sujets.

3.Présentation de l'index égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2023 (pour échange et débats)

Madame ROUZIER-DEROUBAIS, sous directrice du service attractivité et parcours, Madame VINCENT, chef de projet égalité, ainsi que Monsieur LARTIGUE Adjoint au chef du bureau diversité assurent la présentation de ce point.

Nous avons eu la composition de l'index égalité avec le comparatif 2022 rectifié suite à nos demandes.

Cet index a été introduit pour la fonction publique d'état par un décret publié le 5 décembre 2023. Celui-ci précise les indicateurs qui doivent-être mis en place pour

mesurer la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat.

L'UNSA ITEFA interroge l'administration, notamment, sur les écarts de rémunération entre les fonctionnaires et les contractuels.

Les organisations syndicales demandent que nous soit envoyé un document détaillé précisant les modalités de calcul de chacun des indicateurs.

Après de nombreux débats et en l'absence de documents complémentaires envoyés antérieurement à cette instance la présidente propose de reporter ce point au prochain CSA de janvier 2025 étant donné qu'il y a eu une non transmission des documents indispensables afin d'éclairer la présentation de l'index.

4. Bilan 2023 des dispositifs de signalements (pour échange et débats)

Aucun document n'a été envoyé aux organisations syndicales antérieurement à l'instance.

Madame La présidente propose de reporter ce point au prochain CSA de janvier 2025 étant donné qu'il y a eu une non transmission des documents indispensables afin d'éclairer les dispositifs de signalement.

Toutefois, des premiers échanges sont souhaités par les organisations syndicales.

LEA (La ligne d'écoute et d'alerte) a été saisie à de nombreuses reprises.

En 2023 : 87 signalements ont été adressés à la LEA

En 2022 : 83

En 2021 : 53

L'essentiel des signalements est effectué par les victimes présumées (82%) elles-mêmes.

Le profil des signalants : 80 % sont des agents féminins, majoritairement en service déconcentrés.

54 % des agents qui font un signalement sont de catégorie A (en hausse par rapport à l'année précédente).

Typologie des signalements : Harcèlement moral et discrimination directe (handicap et état de santé) sont les deux principaux motifs de signalement.

66 % des signalements mettent en cause la hiérarchie.

Sur les suites données :

- 81 signalements sur les 87 ont été enregistrés et traités : dont 50 ont été clos par le signalant.

- 6 n'ont pas été traités (retrait du signalement par l'agent).

Les organisations syndicales déplorent que les signalements qui sont effectués par les syndicats ne soient pas indiqués dans ce document. Une demande est faite afin que cela soit recensé car près de 75 saisines syndicales ont été effectuées auprès de la direction des ressources humaines.

5. Présentation du projet de création d'une unité de contrôle en Guadeloupe (pour consultation)

Monsieur DEGAILLANDE, directeur de la DEETS Guadeloupe présente le projet de création d'une unité de contrôle supplémentaire en Guadeloupe, ainsi que la création d'un poste de RUC inspectant.

Le contexte actuel : l'unité de contrôle en Guadeloupe est constituée de 3 territoires : Guadeloupe, Saint Barthelemy et Saint Martin : 13 sections.

Le choix opéré : créer un poste de RUC inspectant afin de répartir la charge du travail et améliorer les missions de pilotage et d'animation du travail du RUC. Permet de maintenir un poste de contrôle, mais allégé du fait du management.

L'UNSA déplore que nous n'ayons pas eu dans les éléments communiqués au CSA l'avis des Organisations Syndicales locales de la DEETS. Par ailleurs, la question d'équité se pose, étant donné que le RUC pressenti va être nommé sur place parmi les inspecteurs du travail alors que les autres IT devront demander une mobilité s'ils souhaitent obtenir une promotion...

Monsieur DEGAILLANDE, directeur de la DEETS Guadeloupe affirme qu'il y effectivement eu une consultation des organisations syndicales et qu'il y eu à l'unanimité Abstention.

La présidente propose que le vote soit organisé sur la création d'une unité de contrôle supplémentaire en Guadeloupe, ainsi que la création d'un poste de RUC inspectant :

CONTRE : 8 (8 CGT/SUD/FSU)

ABSTENTION : 4 (3 UNSA ITEFA 1 FO TEFP)

POUR : 3 (3 SYNTEF CFDT)

6. Bilan des LDG Promotions (pour échange et débats)

Madame SANDO GRIMBERT adjointe à la sous-direction GRH de la DRH présente la campagne 2024 de promotions.

❖ **13336 promouvables avec 1102 promotions au choix à attribuer.**

- AAP1 1099 agents promouvables - 192 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- AAP2 106 agents promouvables – 32 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- SACN 2048 agents promouvables - 120 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- SACS 649 agents promouvables - 88 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- SACEX 616 agents promouvables - 46 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- Contrôleur du Travail Hors classe 85 agents promouvables - 15 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- Inspecteur du Travail 425 agents promouvables - 40 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- DAT 1743 agents promouvables - 126 promotions à attribuer (examens Pro déduits)
- Directeur du Travail 405 agents promouvables - 48 promotions à attribuer (examens Pro déduits)

Les organisations syndicales demandent un document complémentaire afin de vérifier les répartitions région par région des promotions attribuées et un bilan qualitatif suite aux promotions en DAT (vivier 2) conditionné aux conditions d'ancienneté des directeurs adjoint du travail.

L'administration lors du CSA de janvier 2025 nous présentera un bilan qualitatif et régionalisé des LDG 2024 et 2025.

7. Présentation du RSU 2023 (pour information)

Report de ce point au CSA de janvier 2025

9. Questions diverses

- Circulaire du 4/11/2024 : L'inspection du travail n'est pas concernée par cette circulaire qui préconise un contrôle unique dans les exploitations et entreprises agricoles.

- **L'UNSA a interrogé l'administration afin de connaître le nombre de promotions SACN pour la campagne 2025. La réponse obtenue est la**

suivante : « Le plan de repyramidage permettant l'augmentation temporaire des volumes de promotions de C en B étant arrivé à échéance en 2024, nous avons effectué une demande auprès de la DGAFP et la Direction du Budget pour obtenir sa reconduction et son accélération de 2025 à 2028. Cette demande est toujours en cours d'instruction, mais il a été décidé de publier d'ores et déjà une première liste d'aptitude SACN offrant un volume de promotion de 87 places pour 2025. Dès que nous disposerons de l'agrément nécessaire, nous publierons une deuxième liste, que nous compléterons sur la base des fiches de proposition et tableaux de classements déjà reçus mais n'ayant pas pu être promus sur la première liste ».

8. Bilan des ITD (pour échange et débats)

2021 : 23 ITD

2022 : 53 ITD

2023 : 101 ITD

2024 : 14 ITD : Recrutement limité car l'ensemble des postes a été pourvu par les IET. Sur les 14 ITD recrutés en 2024 : 2 postes n'ont pas été pourvus.

Le détachement des ITD est pour une durée de 3 années. Au bout des 3 ans, l'administration a contacté les 23 ITD recrutés en 2021.

- Bilan : 18 ITD sont toujours en poste au sein des MSO et 5 ITD ont mis fin à leur détachement.

Après les questions diverses pour lesquelles des réponses seront apportées pour l'essentiel lors du prochain comité, la présidente remercie les participants et clôt la séance à 18H00.

La prochaine réunion du CSA Ministériel Travail Emploi est prévue le 30 janvier 2025.

